



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE PETITE ENFANCE - SUPERVISION LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP), PASSE AVEC MADAME LAETITIA CAETANO, PSYCHOLOGUE

**DÉCISION N° DM-23-135
EN DATE DU 16 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-485 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN, Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vincennes est signataire d'une convention d'objectifs et de financement « *prestation de service lieu d'accueil enfants parents* » pour la période 2020-2023 avec la Caisse d'Allocations familiales du Val de Marne.

CONSIDÉRANT que ladite convention contribue au développement et au fonctionnement d'équipement et de services facilitant la vie des familles et de leurs enfants ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vincennes a procédé à des demandes de devis auprès de différents psychologues;

CONSIDÉRANT l'offre de la psychologue, Madame Laetitia CAETANO, jugée comme économiquement la plus avantageuse;

D É C I D E

DE SIGNER avec la psychologue, Madame Laetitia CAETANO, sise 19, rue de Mandres – 94520 PERIGNY-SUR-YERRES, le contrat de prestation de service petite enfance – Supervision Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Le montant du présent contrat de prestation de service est fixé à 2880 euros HT annuel, soit 24h00 annuelles de prestation de supervision du lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification du contrat. Il est reconductible de manière tacite dans la limite de 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230316-lmc1H10564H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/03/2023
Date de Publication : 16/03/2023